

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

(11) N° de publication :  
(à utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

2 632 459

(21) N° d'enregistrement national :

88 07406

(51) Int Cl<sup>4</sup> : H 01 R 13/73.

(12)

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 3 juin 1988.

(71) Demandeur(s) : Société dite : SOCIETE ELECTRONIQUE  
DE LA REGION PAYS DE LOIRE. — FR.

(30) Priorité :

(72) Inventeur(s) : Hubert Gate et Dominique Huerre, Thomson-CSF, SCPI.

(43) Date de la mise à disposition du public de la  
demande : BOPI « Brevets » n° 49 du 8 décembre 1989.

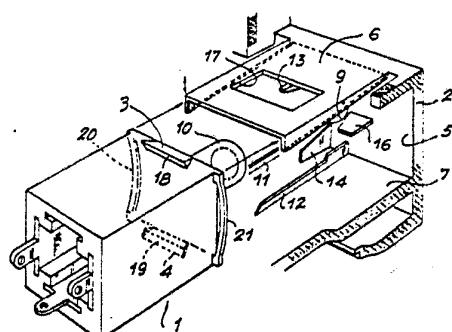
(73) Titulaire(s) :

(60) Références à d'autres documents nationaux appa-  
rentés :

(74) Mandataire(s) : Vladimir Chaverneff, Thomson-CSF,  
SCPI.

(54) Embase de connexion, en particulier de connexion pour prise coaxiale, à montage en façade.

(57) L'embase de l'invention est munie d'ergots 9, 10 s'encli-  
quetant dans des fentes 11, 12 pratiquées dans des cloisons  
4, 5 perpendiculaires à la façade de fixation 3. Pour rattraper  
les jeux, on forme des surfaces élastiques 16 sur la face  
frontale antérieure.



FR 2 632 459 - A1

D

Vente des fascicules à l'IMPRIMERIE NATIONALE, 27, rue de la Convention — 75732 PARIS CEDEX 15

EMBASE DE CONNEXION, EN PARTICULIER DE  
CONNEXION POUR PRISE COAXIALE, A MONTAGE  
EN FACADE

La présente invention a pour objet une embase de connexion, en particulier de connexion pour prise coaxiale, à montage en façade.

5 Pour fixer sur une façade d'appareil, tel qu'un téléviseur ou un magnétoscope, une embase de connexion pour prise coaxiale telle qu'une prise de casque stéréophonique on munit généralement cette embase d'un canon fileté extérieurement, et on procède à la fixation en vissant de l'extérieur un écrou sur le canon. Suivant les épaisseurs de 10 parois, il faut prévoir des canons de longueurs différentes. La fixation de telles embases est difficilement robotisable, et il faut prévoir des embases différentes si l'on en munit des façades de différentes épaisseurs.

15 La présente invention a pour objet une embase de connexion du type précité, qui soit très facile à fixer, même par un robot, et qui puisse être fabriquée en modèle unique pour la fixation sur des cloisons d'épaisseurs différentes.

20 L'embase conforme à l'invention comporte au moins un ergot d'encliquetage coopérant avec une fente pratiquée dans une paroi parallèle à l'axe de l'embase, cette paroi étant élastique au moins dans la zone de la fente. De façon avantageuse, le corps de l'embase est en matière plastique et est moulé avec un canon lisse.

25 De façon avantageuse, on forme sur la face frontale de l'embase, au moins une surface élastique.

La présente invention sera mieux comprise à la lecture de la description détaillée d'un mode de réalisation, pris comme exemple non limitatif et illustré par le dessin annexé sur lequel :  
- la figure 1 est une vue en perspective éclatée d'une

embase conforme à l'invention et de la paroi sur laquelle elle doit être fixée, et

- la figure 2 est une vue de côté de l'embase de la figure 1.

5 La présente invention est décrite ci-dessous en référence à une embase pour prise de casque, mais il est bien entendu qu'elle peut s'appliquer à d'autres types d'embases, par exemple pour la connexion de fiches de microphones, de fiches de blocs d'alimentation secteur pour appareils portatifs, etc.

10 L'embase 1 représentée sur le dessin est destinée à être fixée une façade 2, par exemple la façade d'un poste récepteur de télévision.

15 Dans le cas présent, l'embase 1 a un corps parallélépipédique dont la section droite est un carré. L'embase 1 comporte à la partie antérieure de son corps, sur deux faces opposées, des ergots transversaux 3,4 s'étendant sur presque toute la largeur de ces faces. On forme sur la face arrière 5 de la façade 2 deux cloisons planes 6,7, perpendiculaires à la face 5, disposées symétriquement par rapport à l'axe 8 du trou 9 de la façade 2 dans lequel doit passer le canon 10 de l'embase 1. La distance entre les cloisons 6,7 est sensiblement égale à la distance entre les arêtes des ergots 3,4. Pour guider et maintenir l'embase 1 entre les cloisons 6,7, on forme sur la cloison 7 deux nervures 11,12 perpendiculaires à cette cloison et parallèles à l'axe 8 et symétriques par rapport à cet axe. La longueur de ces nervures 11,12 est à peu près égale à la longueur de l'embase 1 et de son canon 10. Leur hauteur  $h$  est sensiblement égale à la hauteur des ergots 3,4 (on appelle hauteur des ergots la distance entre leurs arêtes et la face sur laquelle sont formés ces ergots). La distance entre les nervures 11,12 est sensiblement égale à la longueur des ergots 3,4.

20 En outre, on forme sur la face 5, autour du trou 9, quatre nervures 13 à 16 perpendiculaires à cette face et parallèles à l'axe 8. Les nervures 13 et 14 sont coplanaires et sont également formées sur les cloisons 6 et 7 respectivement,

et leur sont perpendiculaires. Les nervures 15 et 16 sont coplanaires, et leur plan commun médian est perpendiculaire au plan médian des nervures 13,14. Ces deux plans se coupent suivant une droite confondue avec l'axe 8. La longueur des 5 nervures 13 à 16 est pratiquement égale à la longueur du canon 10 moins l'épaisseur de la paroi 2. Ces nervures arrivent au ras du trou 9, et leurs arêtes bordant ce trou forment par rapport à l'axe 8 un angle aigu d'environ 10 à 20° s'ouvrant vers l'arrière. Ainsi, ces nervures 13 à 16 servent d'une part au 10 guidage du canon 16 vers le trou 9, et d'autre part de butées pour la face frontale antérieure (celle d'où fait saillie le canon 10) de l'embase 1. On peut donc utiliser pour différentes 15 applications un seul type d'embase dont le canon a une longueur unique, supérieure à l'épaisseur maximale de paroi prévisible pour la fixation de cette embase.

L'ergot 3 coopère avec une fente correspondante 17 formée dans la paroi 6. Pour empêcher tout démontage indésirable de l'embase, les faces arrière 18,19 des ergots 3,4 forment avec l'axe 8 et entre elles un angle aigu s'ouvrant vers 20 l'arrière. Ainsi, si on force l'embase 1 vers l'arrière, la face 18 ou 19 de l'un des ergots agit dans le sens du renforcement du blocage de l'ergot dans la fente 17. Dans le mode de réalisation représenté sur le dessin, seule la paroi 6, qui est 25 légèrement élastique, comporte une fente d'encliquetage, mais il est bien entendu que la deuxième paroi 7, qui est relativement rigide et ne comporte pas de fente d'encliquetage dans le présent mode de réalisation, pourrait également être légèrement élastique et comporter une fente d'encliquetage.

Pour éviter tout jeu de l'embase en position fixée on 30 forme sur sa face frontale antérieure ou près de cette face deux pontets bombés élastiques 20,21 qui sont légèrement écrasés par les nervures 15,16 lorsque l'embase est encliquetée. Ces pontets peuvent être facilement moulés avec l'embase.

Pour permettre un encliquetage facile de l'embase 1, ainsi que son démontage volontaire, la cloison 6 est formée

élastique au moins dans la zone bordant la fente 17. De façon avantageuse, cette cloison est fine (épaisseur d'environ 1 mm), mais pas trop, pour rester suffisamment résistante. Pour démonter volontairement l'embase 1, il suffit d'exercer une 5 légère pression de l'embase 1 contre la façade 2, ce qui écrase davantage les pontets 20,,21 et dégage suffisamment les faces arrière 18,19 des ergots 3,4 pour permettre d'écartier la cloison 6, et retirer l'embase.

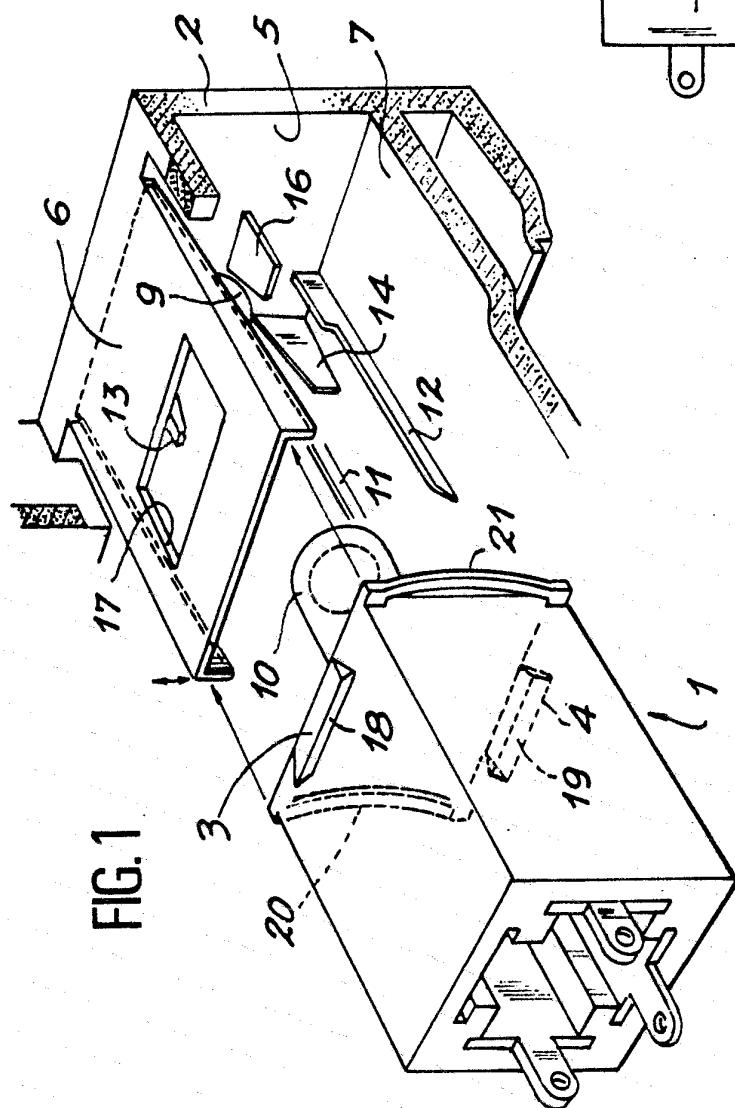
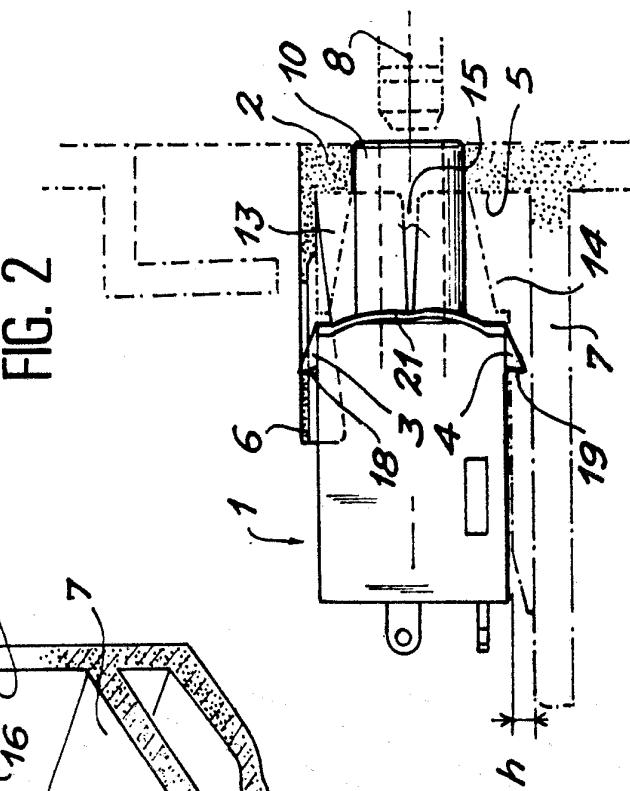
10 L'embase 1 décrite ci-dessus comporte deux ergots, mais il est bien entendu qu'il en suffirait d'un seul, la distance entre les cloisons 6,7 étant réduite en conséquence.

## REVENDICATIONS

1. Embase de connexion, en particulier de connexion pour prise coaxiale, à montage en façade (2), caractérisée par le fait qu'elle comporte au moins un ergot (3,4) d'encliquetage coopérant avec une fente (17) pratiquée dans une paroi (6) parallèle à l'axe (8) de l'embase, cette paroi étant élastique au moins dans la zone de la fente.  
5
2. Embase selon la revendication 1, caractérisée par le fait qu'elle est en matière plastique et moulée avec un canon lisse (10).
- 10 3. Embase selon l'une des revendications précédentes, caractérisée par le fait que l'on forme sur la face frontale antérieure de l'embase au moins une surface élastique (20,21).
4. Embase selon l'une des revendications précédentes, caractérisée par le fait que les faces arrière des ergots 15 (18,19) forment avec l'axe de l'embase un angle aigu s'ouvrant vers l'arrière.
5. Embase selon l'une des revendications précédentes, caractérisée par le fait que l'on forme sur la façade des nervures (13 à 16) dont la longueur est fonction de l'épaisseur 20 de la façade.
6. Embase selon la revendication 5, caractérisée par le fait que lesdites nervures servent au guidage du canon (10) de l'embase.

1, 1

2632459



1